



Saint-Germain-
le-Châtelet

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Eclairage public à Saint-Germain-le-Châtelet

Chers concitoyens,

Lors du conseil municipal du 07 novembre dernier, les élus ont décidé de mettre en place l'extinction de l'éclairage public durant la nuit en réponse au contexte énergétique et économique actuel.

Le choix s'est porté sur une coupure de l'éclairage de **minuit à 5h du matin**, pendant une phase d'expérimentation à l'issue de laquelle la population serait consultée.

C'est donc le moment de donner votre avis, par le retour du coupon-réponse anonyme ci-dessous, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 30 juin 2023** (une réponse par foyer).

N'hésitez donc pas à nous donner votre avis et à nous faire part de vos remarques !

Nous vous en remercions sincèrement par avance.

Votre équipe municipale

Coupon-réponse

A déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie,
3 Rue de Bourg,
avant le 30 juin 2023.

- Je souhaite le maintien de l'extinction de l'éclairage public la nuit :
- Aux horaires actuels (de minuit à 5 h du matin)
 - Aux horaires étendus de 23 h à 6 h du matin
 - De h à h (merci de compléter selon vos désirs)

- Je ne souhaite pas le maintien de l'extinction de l'éclairage public.

Remarques particulières concernant l'éclairage public :.....

.....